

Per email : [m@bakom.admin.ch](mailto:m@bakom.admin.ch)

Département fédéral de  
l'environnement, des transports  
de l'énergie et de la  
communication (DETEC)  
M. le Conseiller fédéral Albert Rösti  
Palais fédéral Nord  
3003 Berne

Zürich, le 1<sup>er</sup> février 2024

## Révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision ORTV ; consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Mesdames, Messieurs,

Le 8 novembre 2023, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation sur la révision de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV). C'est avec plaisir que nous faisons usage de la possibilité de nous prononcer sur les directives du Conseil fédéral.

**Le GARP est la seule association nationale d'auteur·trice·s, réalisateur·trice·s et producteur·trice·s et regroupe une part importante des scénaristes, cinéastes et producteur·trice·s actifs professionnellement en Suisse.** Le GARP est membre de Cinésuisse, l'association faîtière de la branche suisse du cinéma et de l'audiovisuel et de Cinéconomie, l'alliance de l'économie cinématographique suisse. **L'ensemble des membres de Cinésuisse et Cinéconomie emploient au total plus de 5'600 personnes à plein temps.** Selon l'étude "la production cinématographique en Suisse" réalisée par BAK Economics en 2022, une valeur ajoutée brute de plus de 750 millions de francs est générée chaque année dans la production de films et de plus de 200 millions de francs dans les domaines du cinéma, de la distribution de films et de la technique cinématographique. La révision de l'ORTV a une grande influence sur les membres de nos associations et nous nous permettons donc de nous prononcer sur les modifications prévues de l'ORTV :

Le Conseil fédéral a raison de rejeter l'initiative.

**Nous saluons vivement le fait que le Conseil fédéral ait clairement rejeté l'initiative populaire "200 Fr. ça suffit !" (initiative SSR).** Il donne ainsi un signal important pour le maintien du média de service public en Suisse.

Une acceptation de l'initiative aurait de graves conséquences pour notre pays et pour la cohésion entre les régions linguistiques. La SSR serait contrainte de réduire massivement son offre et ne pourrait plus assumer son mandat de programme selon l'art. 24 de la loi fédérale sur la radio et la télévision LRTV. Il en résulterait un appauvrissement de l'offre et des licenciements massifs. **De plus, la collaboration avec le secteur indépendant de l'audiovisuel et de la culture serait massivement réduite, ce qui porterait un coup considérable à la création culturelle en Suisse.** La SSR est un partenaire important de la branche indépendante et contribue largement, par ses mandats et ses coproductions, à une création culturelle suisse solide et diversifiée.

L'étude effectuée par l'institut indépendant BAK Basel a calculé en 2016 qu'il existe une équivalence entre les emplois assurés au sein de la SSR et au sein de la branche audiovisuelle dans son ensemble. En d'autres mots, **chaque emploi perdu au sein de la SSR entraînera autant d'emplois perdus dans la branche audiovisuelle indépendante.**

Une autre conséquence de l'acceptation de l'initiative serait donc du chômage et un exode encore plus massif de personnel hautement qualifié vers les pays voisins. En réalité, les conséquences funestes de telles coupes s'étendraient bien au-delà de la SSR et porteraient atteinte à la vitalité et à la diversité de la culture et de la production audiovisuelle en Suisse. Il ne faut pas oublier qu'une réduction de la production audiovisuelle nuit également à l'économie locale. Des études, menées notamment au Tessin et en Suisse romande, démontrent que lorsque les tournages ont lieu dans les régions, c'est justement l'économie locale qui en profite fortement.

Pour garantir une offre culturelle diversifiée et tenant compte de toutes les régions linguistiques dans notre pays, nous avons besoin d'une SSR forte. Aujourd'hui, il existe un équilibre régional : un programme complet est proposé en Suisse italienne et en Suisse romande, et la Suisse rhéto-romane bénéficie également d'une offre diversifiée. Grâce à des concepts nationaux comme la plateforme cinématographique playsuisse.ch, la SSR entretient en outre de manière ciblée le plurilinguisme en Suisse. Ce concept éprouvé serait rendu impossible par l'acceptation de l'initiative "200 Fr. ça suffit !". **La SSR serait alors contrainte de se limiter presque exclusivement à l'information sous forme de journaux télévisés et renoncer en grande partie à d'autres domaines, notamment la culture, mais aussi les magazines d'information, la musique et bien sûr le cinéma.**

La SSR assure aujourd'hui la diversité culturelle de la Suisse et apporte ainsi une contribution essentielle à l'identification avec notre pays.

#### La culture est une mission essentielle de la SSR

Nous saluons donc vivement le fait que le Conseil fédéral souligne clairement l'importance des domaines clés de la SSR et qu'il souligne également que la culture doit justement aussi être au cœur de l'offre de la SSR. Il est toutefois essentiel pour une entreprise culturelle compétitive et cohérente en Suisse que cette déclaration explicite du Conseil fédéral de vouloir renforcer le domaine de la culture soit maintenant aménagée en conséquence. Il ne suffit pas de mentionner la culture. En faisant usage de sa compétence, le Conseil fédéral doit faire suivre cette annonce de mesures concrètes : il doit d'abord formuler plus clairement et définir publiquement la conception du Conseil fédéral du renforcement de la culture dans le cadre du message relatif à l'initiative, puis dans le cadre de la concession. Pour ce faire, la SSR doit être sollicitée concrètement.

tement dans ces domaines et s'engager à fournir un catalogue de prestations "culturelles", qui devra être reproduit dans la concession.

### La répartition actuelle des compétences doit être maintenue

Nous partageons donc l'avis du Conseil fédéral selon lequel il faut s'en tenir à la répartition actuelle des compétences : la loi fédérale sur la radio et la télévision règle les principes, tandis que le montant de la redevance, mais aussi l'investissement vis-à-vis des diffuseurs privés titulaires d'une concession, tels que les radios locales et les télévisions privées, ainsi que la contribution à la SSR sont déterminés et réglés par le Conseil fédéral lui-même. **La SSR ne doit pas devenir le jouet d'intérêts politiques partisans.** Le Conseil fédéral doit continuer à déterminer le contenu concret des concessions et donc être responsable du montant de la contribution à la SSR, aux radios locales et aux télévisions privées. Cette répartition des tâches entre le Parlement et le Conseil fédéral garantit la continuité, la sécurité de la planification pour les différentes entreprises de médias et l'indépendance politique de la SSR.

Un bien d'autant plus important à protéger à l'heure actuelle, où les incertitudes et les fausses informations sont nombreuses.

### Aménagement de la redevance ménage et de la redevance entreprise

**Nous sommes conscients que la place des médias de service public traditionnels a changé dans la société suisse, et continuera de changer durant les années qui viennent.**

L'apparition de nouvelles habitudes de consommation des produits audiovisuels ne peut pas – et ne doit pas – être minimisée. Nous comprenons que les citoyens de ce pays souhaitent dépenser moins pour les médias traditionnels, afin, notamment, d'avoir les moyens de se tourner vers d'autres offres. Cependant, **nous sommes convaincus que la SSR est capable de renouveler son offre et donc de rester attractive.** Aujourd'hui, **83 % de la population suisse utilise chaque semaine une offre de la SSR**, souvent même sans le savoir ! Réduire drastiquement le financement de la SSR ne conduirait donc qu'à un affaiblissement de l'offre en général.

La redevance des ménages était à l'origine de 490 francs par ménage privé. Elle a été progressivement abaissée et s'élève aujourd'hui à 335 francs, soit **une baisse de plus de 30 %** ! Depuis 2018, la SSR a économisé plus de 100 millions de francs dans le cadre programmes de réduction de coûts. Ces recettes réduites ne permettent actuellement plus à la SSR de remplir ses obligations. En 2022, des dépenses de près de 1,4 milliard de francs ont été effectuées, pour des recettes totales d'un peu plus de 1,3 milliard de francs. Le déficit 2022 s'élevait à plus de 80 millions de francs. Nous sommes conscients que ce déficit ne sera pas couvert par la caisse fédérale, puisqu'il existe encore certaines réserves des années précédentes, mais celles-ci seront vraisemblablement épuisées dès 2025.

Même si nous comprenons la volonté du Conseil fédéral d'alléger la charge des ménages privés, il nous semble inconcevable, au vu de la situation financière de la SSR, de diminuer le montant de la redevance des ménages.

**Aussi, nous recommandons fermement de maintenir la redevance à 335.- Fr. par foyer.**

Cela est d'autant plus essentiel que le **Conseil fédéral a décidé de mettre un terme à l'indexation du financement de la SSR sur le renchérissement**. Or, selon l'Office Fédéral de la Statistique, **notre pays a connu un renchérissement moyen de 2,1 % en 2022** et de 6,1 % entre 2018 et 2023. **L'arrêt de l'indexation du financement de la SSR sur le renchérissement représentera une perte sèche de 70 millions de Fr. pour la SSR d'ici à 2025 !** Cette mesure, ajoutée aux mesures déjà proposées, à savoir la baisse de la redevance des ménages et l'augmentation de l'exonération de certaines entreprises, conduirait à une réduction drastique du budget de la SSR et donc à une diminution notable de l'offre audiovisuelle.

En outre, d'après les calculs de la direction de la SSR, ces mesures conjuguées conduiraient à plus de 900 licenciements au sein de l'entreprise et donc – selon l'étude de l'institut BAK Basel évoqué plus haut dans ce document – à un nombre équivalent d'emplois perdus dans l'industrie audiovisuelle suisse indépendante ! Or, **la perte de 900 emplois, soit 16 % de notre force de travail, serait un coup fatal porté aux entreprises audiovisuelles suisses.**

Enfin, la diminution de la redevance par ménage, ajoutée à l'augmentation du nombre d'entreprises exonérées et à la fin de l'indexation au renchérissement auraient également des conséquences directes sur la création cinématographique et audiovisuelle, puisque la **SSR serait également contrainte de baisser considérablement les droits d'auteur qu'elle verse régulièrement aux sociétés de gestion de droits**, comme la SSA (Société Suisse des Auteurs) ou Suissimage, affectant ainsi directement le revenu des auteurs et créateurs audiovisuels.

**Dans un tel contexte, la réduction de la redevance des ménages nous semble donc une mesure dangereusement contreproductive**, en particulier lorsqu'elle est associée à une augmentation du nombre d'entreprises exonérées de redevance, à la non-indexation du renchérissement et à la baisse des revenus publicitaires.

Une création culturelle indépendante et diversifiée ainsi qu'une branche audiovisuelle largement représentée dans les quatre régions linguistiques de Suisse présupposent qu'une SSR forte continue d'exister et que les moyens actuels de la SSR ne soient pas davantage réduits. Par rapport aux années précédentes, la SSR enregistre aujourd'hui des pertes importantes dans le domaine de la publicité. **La redevance des ménages doit être calculée de manière que la SSR puisse assumer ses obligations, notamment dans le domaine clé de la culture, et que le financement puisse être assuré dans les prochaines années grâce à la croissance démographique actuelle et future, au même niveau qu'aujourd'hui.**

Une démocratie saine a besoin de médias indépendants, stables et pluriels. Alors que d'autres entreprises de médias suppriment des postes et que des titres de presse disparaissent un peu partout en Suisse, **il faut, à nos yeux, protéger plutôt qu'affaiblir le paysage suisse des médias**. La création cinématographique et audiovisuelle suisse, de même que la musique et le secteur culturel dans son ensemble sont tous liés à la SSR, à la faveur d'innombrables coopérations. Il en va de même pour les médias électroniques indépendants de toute la Suisse. Il ne fait aucun doute que le vide laissé par une diminution de l'offre de la SSR ne sera pas entièrement rempli par les médias privés suisses, mais par des médias étrangers, mettant ainsi en péril notre indépendance audiovisuelle. Est-ce cela que nous voulons ? **Toute baisse du financement de la SSR frappera avant tout le public, qui ne bénéficierait plus des prestations actuelles.**

**C'est pourquoi le GARP s'oppose fermement à toute diminution drastique du financement de notre média national de service public.**

Au nom du GARP, nous vous remercions de nous donner l'occasion de prendre position et vous prions d'intégrer nos réflexions et revendications dans la suite du processus décisionnel.

Avec nos salutations les meilleures,  
pour le GARP :

Jacob Berger  
Coprésident

Elena Pedrazzoli  
Coprésidente